

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00314

Numéro SIREN : 801 143 074

Nom ou dénomination : 4H HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2021 sous le numéro de dépôt 19474

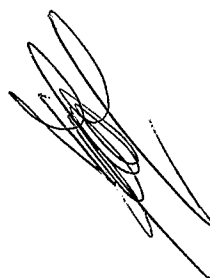
SAS 4H HOLDING

14 Rue du Général Gouraud
67000 STRASBOURG

SIRET 801 143 074 00020

BILAN ET ANNEXES ARRETES AU

31 DECEMBRE 2020



société anonyme d'expertise comptable **audit conseils**

15 rue de la maison rouge - 67600 SÉLESTAT - tél. 03 88 58 82 82

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	35 825	5 000	30 825	30 825		
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	422 508		422 508	422 508		
	Constructions	2 459 925	245 995	2 213 930	2 263 129	49 199	2.17
	Installations techniques, matériel et outillage	55 019	51 964	3 055	7 809	4 754	60.88
	Autres immobilisations corporelles	31 647	20 485	11 162	11 734	572	4.87
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		3 004 923	323 444	2 681 480	2 736 004	54 525	1.99
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	563 539	321 039	242 500	242 500		
	Marchandises	27 419		27 419	27 419		
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 789		5 789	5 789		
	Autres créances	17 296		17 296	14 691	2 605	17.73
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	614 043	321 039	293 004	290 399	2 605	0.90
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		3 618 966	644 483	2 974 483	3 026 403	51 920	1.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 -12	Exercice N-1 31/12/2019 -12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 300 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	300 000	300 000		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	1 274 678	1 154 930	119 747	10.37
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	98 409	119 747	21 338	17.82
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	1 073 087	974 678	98 409	10.10
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	4 040 406	3 993 917	46 489	1.16
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 164	7 164		
	Dettes fiscales et sociales				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 047 570	4 001 081	46 489	1.16
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 974 483	3 026 403	51 920	1.72

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 047 570 4 001 081

ANNEXE

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	X
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/I)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	35 825		
Terrains	422 508		
Constructions sur sol propre	2 459 925		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	55 019		
Installations générales agencements aménagements divers	14 708		
Matériel de transport	16 939		
TOTAL	2 969 099		
TOTAL GENERAL	3 004 924		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			35 825	35 825
Terrains			422 508	422 508
Constructions sur sol propre			2 459 925	2 459 925
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			55 019	55 019
Installations générales agencements aménagements divers			14 708	14 708
Matériel de transport			16 939	16 939
TOTAL			2 969 099	2 969 099
TOTAL GENERAL			3 004 924	3 004 924

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	5 000			5 000
Constructions sur sol propre	196 796	49 199		245 995
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	47 210	4 754		51 964
Installations générales agencements aménagements divers	2 974	572		3 546
Matériel de transport	16 939			16 939
TOTAL	263 919	54 525		318 444
TOTAL GENERAL	268 919	54 525		323 444

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	49 199				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 754				
Instal.générales agenc.aménag.divers	572				
TOTAL	54 525				
TOTAL GENERAL	54 525				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur stocks et en cours	321 039				321 039
TOTAL	321 039				321 039
TOTAL GENERAL	321 039				321 039

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	5 789	5 789	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 296	17 296	
TOTAL	23 085	23 085	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	7 164	7 164		
Groupe et associés	4 040 406	4 040 406		
TOTAL	4 047 570	4 047 570		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	1 000	29 000		30 000

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Charges à payer

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

4H HOLDING SAS
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 300.000 Euros
Siège social : 14 rue du Général Gouraud
67000 STRASBOURG
RCS STRASBOURG 801 143 074

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

EXTRAIT DE LA DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 16 JUIN 2020

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice de - 98.409 euros de la manière suivante:

Origine

- Perte de l'exercice : - 98.409 euros.
- Report à nouveau antérieur : - 1 274 678 euros.

Affectation des pertes au report à nouveau

- Au report à nouveau, soit - 98.409 euros

Après ladite affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1.073.087 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Capitaux propres non reconstitués

L'associé unique constate que les capitaux propres ne sont pas reconstitués et qu'ils demeurent inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée.

Certifié conforme
Par la Présidente, le 16 juin 2020

